

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27/02/2023**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	12	0

Date de la convocation :
20/02/2023

L'an deux mille vingt et trois, le vingt sept février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de Maleville, conformément à la délibération 20220705 portant détermination du lieu des séances du conseil Municipal, sous la présidence de Madame Fabienne SALESES, Maire.

Présents : Fabienne SALESES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoints, Marguerite DIEUDE, Stéphanie GILHODES-LHERM, Denis GUIRAUD, Anastasia KWIATKOWSKI, Marie-Elisabeth PONS, Vincent POURCEL.

Absent(es) excusé(es) : Aurore FILHOL, Philippe GAUDON, Véronique JALRAN, Samuel TOURNIER.

Secrétaire de Séance : Josiane GRES.

Adressage : dénominations

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Madame le Maire rappelle que les dénominations des voies ont été votées lors des séances du 30/08/2021 et du 24/10/2022 et qu'il conviendrait de rajouter deux chemins :

- Chemin de Belvezet en limite de Commune avec Brandonnet d'environ 710 m.
- Chemin du Château d'eau (de la route des crêtes jusqu'au réservoir) d'env. 330 m.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De valider les dénominations ci-dessus.
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents. Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabienne SALESES.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire après publication et
dépôt en Sous-Préfecture du

Accusé de réception en préfecture
012-211201363-20230227-202302_02-DE
Reçu le 09/03/2023